



## Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

Séance plénière du mercredi 25 septembre 2019 de 18h00 à 20h00

**Présents:** : Mr Khalid Zian, Echevin en charge de l'Égalité des Chances ; Mme Délphine Houba, Echevine de la Culture, du Tourisme et des Grands Evènements ; Mr. Nicolas Gheude, collaborateur de Mr. Zian ; Mme Florence Cabrera, collaboratrice de Mr. Zian ; Mme Elfi Dombret, Conseillère Tourisme et Grands Evènements au cabinet de Mme Houba ; Mme Delphine Romanus, Coordination Manager Brussels Major Events (BME) ; Mme Barbara Wellens, Chef de service Seniors ; Mme Nadia Hadad (ENIL) ; Mr Drozdz David ; Mme Dahlia Ameluan (Ligue Braille); Mme Alexandra Daoust ; Mr Jacques Petit (PMR Belgique); Mr Charly Douglas ; Mr Miguel Gerez (AMT Concept) ; Mr Michel Cormond (Alteo) ; Mr. Eric De Velder (CCPH Uccle) ; Mme Edith de Ryckel (Les amis des aveugles et malvoyants).

**Excusés:** Mr Jean Depasse ; Mme Rose-Marie Montini (Les amis de Benjamin) ; Mr Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo) ; Mr Nino Peeters (Passe le message à ton voisin) ; Mr Samir El Bidadi (6ème sens) ; Mme Valérie Neysens (FFSB) ; Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus) ; Mme Fabienne Feyaerts (FNPH) ; Mme Catherine Zekas (Huitième jour) ; Mme Frédérique de Jonghe (FNPH) ; Mme Anne-Sophie Reuzeau (Œuvre Nationale des Aveugles) ; Mme Agnès Pieck (Blindenzorg Licht en Liefde) ; Mr Karim Mourad ; Mme Christiane De Busschère ; Mr Vincent Carrière (CPAS) ; Mr Jacques Dekoster.

**Secrétariat:** Mme Barbara De Witte pour la Cellule Égalité des Chances.

### 1. Approbation du PV de la séance plénière du 08 mai 2019

Mme Dahlia Ameluan a remercié la cellule au nom de la Ligue Braille pour la proposition de leur offrir l'imprimante braille dont dispose la Ville mais qui n'est plus compatible au logiciel d'origine. Ceci étant, la Ligue Braille ne voit à ce jour aucune utilité à hériter de cette imprimante. Mr Petit a alors évoqué la possibilité pour la Ville d'investir dans une nouvelle imprimante afin de proposer aux personnes malvoyantes et aveugles des supports d'information en braille. Les représentantes de la Ligue Braille et de l'asbl Les amis des aveugles et malvoyants ont expliqué que cela n'aurait pas beaucoup d'utilité étant donné que de moins en moins de personnes maîtrisent la lecture du braille. De plus, les informations sont de plus en plus digitalisées et consultables via smartphone e.a. Une réflexion a été lancée sur la procédure prévue aux guichets de la Ville lorsqu'une personne aveugle ou malvoyante se présente. La Cellule égalité des chances étudiera les procédures en place et à améliorer dans le cadre du nouveau site administratif Brucity. Un groupe de travail interne à la Ville verra le jour pour améliorer, de manière général, le service aux citoyens et, de manière plus spécifique, l'accueil de personnes à besoins spécifiques (personnes en situation de handicap mais aussi personnes d'origine étrangère,...). Le CCPH sera consulté en temps voulu.

Le PV est approuvé



**VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL**

Département Organisation • Departement Organisatie

Cellule Egalité des Chances • Cel Gelijke Kansen

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 2150 – [egalitedeschances@brucity.be](mailto:egalitedeschances@brucity.be) – [gelijkekansen@brucity.be](mailto:gelijkekansen@brucity.be)

[www.bruxelles.be](http://www.bruxelles.be) • [www.brussel.be](http://www.brussel.be)

## 2. Accessibilité des grands événements

Le CCPH a soumis à Mme Houba un rapport concernant l'accessibilité des festivités de l'été, Hello Summer et les Feux de Laeken, organisés par le BME. Des manquements récurrents ont été soulevés sur ces événements ainsi que lors des festivités du Tour de France : toilettes inaccessibles, toilettes PMR mal indiquées et/ou mal entretenues ; mobilier inadapté ; bars/foodtruck ne disposant pas de comptoirs adaptés (système de paiement inclus) ; manque de parking PMR aux alentours des événements ; manque d'assistance et formation du personnel sur place ; manque de communication sur dispositifs PMR ; matériel d'accessibilité hors normes (cfr. Pentes ; cache-câble). Mme Houba et Mme Romanus ont bien pris note des différents manquements et proposent de travailler sur une check-list et charte avec le CCPH pour reprendre tous les points d'attention à appliquer lors des préparations d'événements et infrastructures. Le CCPH se penchera sur ce projet avec la cellule égalité des chances en s'inspirant, entre autre, de documents existants (cfr. Charte AViQ pour la promotion de l'accessibilité des événements ouverts au public ; Universal Design Checklists). Il a également été proposé d'organiser des visites de repérage sur les sites des événements avec des membres du CCPH en amont ainsi qu'à l'ouverture des sites au public. L'exercice pourra être effectué prochainement pour les Plaisirs d'Hiver. Une attention particulière a été demandée concernant l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap invisible. Les plateformes ou zones PMR prévues sur les sites d'événements ne prévoient à ce jour pas d'inclure ces personnes. Des procédures d'accès pour PMR, seniors, personnes autistes etc. sont également nécessaires.

In fine, une réflexion a été menée sur l'accessibilité des événements organisés sur le territoire de la Ville par des personnes ou organisations tierces. Plusieurs propositions ont été citées : partage de checklist & charte par la cellule events au moment où une demande d'organisation d'évènement est introduite ; mise à disposition de matériel accessible par la Ville aux organisateurs d'évènements ; système de contrôle voir de sanction en amont et/ou pendant les événements.

Nous notons plusieurs exemples dont les Gentse Feesten , Rock Werchter e.a. ou de gros efforts ont été réalisés pour inclure les personnes en situation de handicap (ex. inscription en ligne pour prévoir un accueil adapté,...). Des fonds pour la mise en accessibilité d'évènements peuvent être sollicités par exemple auprès de la Lotterie Nationale. La Région Bruxelles-Capitale ouvre également des appels à projets pour rendre les événements publics plus accessible ce qui permet aux bénéficiaires de subsides d'acheter du matériel adapté, d'effectuer des audits, etc.

## 3. Retour sur groupes de travail : GP1 – Accessibilité des voiries, GP2 – Accessibilité des commerces et GP3 – inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les écoles de la Ville

GP1 – accessibilité des voiries et mobilité, plusieurs chantiers en cours :

- Mr Dhondt, échevin en charge de la mobilité, prépare actuellement un nouveau plan de stationnement. Le GP1 a souhaité profiter de l'occasion pour soumettre une série de recommandations en matière d'emplacements PMR à inclure dans ce nouveau plan. La note a été partagé avec l'ensemble du CCPH. Des remarques pourront être transmises à la cellule égalité des chances jusqu'au 11 octobre.
- Une campagne à l'occasion du 03.12 sera réalisée en collaboration avec les membres du GP1 afin de sensibiliser les automobilistes sur le respect des emplacements PMR. Une capsule vidéo sera

réalisée et les supports développés par le CCPH il y a quelques années seront remis à jour. La police et les services de la Ville qui délivrent les permis de conduire et cartes riverain seront associés à la campagne pour assurer la distribution des visuels.

- Une réflexion est en cours sur les moyens de transports alternatifs dans les zones piétonnes afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer plus facilement sur les plus longues distances.

GP2 - Accessibilité des commerces : un premier projet a été lancé en collaboration avec la nouvelle association de commerçants Shopera (commerces Rue Neuve, Blvd Anspach,...) et AMT Concept. L'idée retenue était de : 1/organiser une journée de sensibilisation avec les commerçants sous le lead de AMT Concept en réalisant un premier audit général dans les commerces participants ; 2/proposer aux commerçants un soutien financier et/ou logistique pour réaliser des audits plus spécifiques de leurs infrastructures et, dans un deuxième temps, pour réaliser des travaux de mise en accessibilité ; 3/lancer un label accessibilité au niveau de l'échevinat en charge des affaires économiques.

L'asbl Shopera a malheureusement dû décrocher du projet ayant d'autres priorités à traiter dans l'année à venir.

Le deuxième quartier visé par le GP2 est le quartier marché au charbon. Le projet de mise en accessibilité des bars du quartier en collaboration avec le Syndigay et visit.brussels sera donc anticipé. Une première rencontre à ce sujet aura lieu le 03.10.

GP3 – inclusion des enfants à besoin spécifiques dans les écoles de la Ville : Une réunion avec Mme Rodrique, référente du plan handicap à l'instruction Public (IP), Mr Schetgen, inspecteur de la santé et des sports à l'IP et la nouvelle coordinatrice de l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques aura lieu le 15.10 afin de redéfinir la mission du Comité d'intégration de la personne porteuse de handicap, instauré en 2008 mais inactif depuis quelques années.

#### 4. Divers

##### Fonctionnement du CCPH

Mr. Zian a tenu à marquer son intérêt pour le CCPH et sa mission et a invité les membres à réfléchir au fonctionnement du Conseil consultatif et plus particulièrement sur sa structure. Un petit sondage sera soumis aux membres du CCPH pour pousser la réflexion.

##### Grande roue sur la Place Poelaert :

Il a été constaté que la Grande roue installée sur la Place Poelaert en septembre n'est pas accessible pour les personnes en chaise (plateforme et cabines inadapté). L'échevin en charge des affaires économiques a été alerté de plus qu'il semblerait que cette roue sera déplacée sur le site des Plaisirs d'Hiver en décembre, un événement qui attire un très grand public. Plusieurs scénarii seraient à l'étude pour améliorer l'accès.

##### Stationnement PMR et accès zones piétonnes:

Il a été annoncé que 65.000 emplacements de stationnement en voirie seraient éliminés dans les années à venir sur la Région Bruxelles-Capitale. Le CCPH souligne l'importance d'inclure une réflexion

particulière sur les emplacements PMR dans ce projet. En effet, si ceux-ci disparaissent proportionnellement, cela rendra encore plus difficile les déplacements de PMR en voiture. Il faudrait dans l'idéal rebaptiser des places de stationnement en emplacements PMR au lieu de les faire disparaître complètement.

La mobilité des PMR en zones piétonnes a également été révoqué.

Une question a également été soulevée concernant la taxe kilométrique qui serait instaurée en Région Bruxelloise. Il a été suggéré que les PMR soient exempté de cette taxe : le véhicule étant souvent leur seul moyen de transport adapté.

#### Freedom Drive :

Rappel par Madame Hadad des festivités organisés par ENIL le 1-2-3 octobre  
(<https://enil.eu/campaigns/freedom-drive/9th-enil-fd-sept-2oct-2019/>)